



AESH : ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Contrat local CDD, 40h/semaine,

Nombre d'heures à définir en fonction du besoin de l'enfant, en général 24h/semaine, 104h/mois,

Les personnels accompagnants assurent des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève, sans se substituer à lui dans la mesure

Missions

L'AESH joue un rôle tant auprès des enfants que de l'enseignant(e) avec qui elle travaille, et contribue ainsi à la mise en œuvre des objectifs éducatifs.

L'AESH a pour mission :

- L'accompagnement de l'élève dans les actes de la vie quotidienne,
- L'accompagnement et le soutien de l'élève dans les apprentissages,
- L'accompagnement à la vie sociale,
- La participation à la réalisation du projet de scolarisation.

L'AESH participe au suivi du projet personnalisé de scolarisation du jeune dans les lieux de vie considérés. Dans ce cadre il assiste aux réunions de mise en œuvre et de régulation du projet personnalisé de scolarisation (équipes de suivi de la scolarisation...).

L'AESH participe à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève. Soumis à une obligation de discrétion professionnelle (confidentialité des informations), l'AESH :

- Prend connaissance des éléments contenus dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS),
- Participe à la mise en œuvre de ce projet,
- Participe au suivi de ce projet : il/elle est associé(e) aux réunions concernant l'élève en tant que membre de l'équipe éducative. Il/Elle observe et rend compte de ses observations concernant l'enfant,
- Participe à l'information de la famille ou des représentants légaux de l'enfant sous le contrôle de l'enseignant(e) et échange avec les parents.

■ L'AESH veille à transmettre à l'enseignant(e) ses observations éventuelles concernant les enfants.



Compétences requises

Les « savoirs » : Diplôme/ expérience

- Maîtrise du Français,
- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES) : spécialisation Accompagnement à l'Éducation Inclusive et à la vie ordinaire

Les « savoir-faire » :

- Un bon relationnel
- Un intérêt pour le travail avec les enfants ou les adolescents
- Le goût du travail d'équipe

Les « savoir-être » :

- Écoute
- Patience
- Empathie
- Respect du rapport hiérarchique et loyauté à l'institution
- Respect du devoir de réserve et discrétion

Les candidats doivent **obligatoirement** saisir leur candidature avant le **02/04/2023 (avant minuit, heure de Doha)**.

Les étapes pour postuler :

1. Cliquer sur Postuler
2. Remplissez les champs
3. **Télécharger un unique fichier .pdf** (taille max 10 MB) intitulé « NOM Prenom.pdf », composé de tous les documents suivants :
 - Lettre de motivation en français
 - CV en français (avec photo)
 - Diplômes : une copie certifiée de votre premier diplôme post-bac, de votre relevé de notes du dernier semestre et du certificat délivré par l'établissement ayant décerné le diplôme vous seront demandés dans le cas d'un recrutement. Ils devront être également légalisés.
 - Attestations de stages, d'expériences, qualifications
 - Justificatifs d'emploi, d'expériences, recommandations
 - Pour les enseignants : arrêté de promotion, notations, rapports de visite/inspection, l'prof
 - Passeport
 - Livret de famille (si vous êtes marié et/ou avec des enfants)
 - Casier judiciaire du pays d'origine

Les candidatures ne seront pas retenues dans les cas suivants :

- Le candidat ne remplit pas toutes les conditions pour postuler (listées ci-dessus),
 - La candidature est reçue par l'établissement au-delà de la date limite,
 - La candidature n'est pas transmise au format informatique demandé,
 - La candidature est incomplète.
- **Seuls les candidats retenus seront contactés**